

Makapan et Taung (Afrique du Sud)

No 915 bis

1. IDENTIFICATION

État partie : Afrique du Sud
Bien proposé : Vallée de Makapan et site du crâne fossile de Taung
Lieu : Vallée de Makapan :
Province du Limpopo
Site du crâne fossile de Taung :
Province du Nord-Ouest.

Date de réception : 2 février 2004

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*.

Le bien proposé est une extension en série des « Sites des hominidés fossiles de Sterkfontein, Swartkrans, Kromdraai et les environs », inscrits sur la liste du Patrimoine mondial en 1999 sur la base des critères iii et vi.

Brève description :

Le site du crâne fossile de Taung est le lieu de découverte, en 1924, du célèbre crâne de Taung, spécimen de l'espèce *Australopithecus africanus*.

La vallée de Makapan abrite dans ses nombreuses grottes archéologiques – sous forme de sédiments/fossiles et vestiges archéologiques – des traces de l'occupation et de l'évolution humaines, depuis 3,3 millions d'années environ.

2. LE BIEN

Description

Le site du crâne fossile de Taung couvre une zone de 158,7429 ha, avec une zone tampon de 3,387 ha. Il se compose de sites archéologiques, paléontologiques, historiques et sites miniers d'importance patrimoniale.

La vallée de Makapan couvre 2 220,0495 ha, avec une zone tampon de 55 ha environ. Elle est constituée de sites paléontologiques, archéologiques, et historiques.

a/ Composantes du site du crâne fossile de Taung :

Cet ensemble comprend des sites archéologiques dont l'importance est généralement reconnue. Ce sont les 4 grottes suivantes :

- Wittrans Cave,
- Black Earth Cave,
- Equus Cave,
- Power House Cave.

Il comprend de même une riche série de sites paléontologiques, dont certains sont très connus des plus grands préhistoriens et paléontologues. Il s'agit des 19 sites ci-après :

- Dart Pinnacle,
- Hirdlicka's Pinnacle,
- Hirdlicka's Deposits,
- Dart Deposits,
- Tobias Pinnacle Deposits,
- Berger Cave Complex,
- Lucky Moon Cave,
- LSN Cave,
- Innominate Cave,
- Quinney Cave,
- Cut-through Alley,
- Black Earth Cave
- Peabody's Equus Site,
- Equus Cave,
- Blom Cave,
- Alcove Cave,
- Oaxland Large Mammal Site,
- Acacia Cave.

Il comprend enfin des sites historiques et des sites miniers (vastes carrières de calcaire, aujourd'hui désaffectées) d'importance patrimoniale : il s'agit de Norline Quarry, à Buxton.

Dans cette longue série, c'est avant tout la composante paléontologique et paléoanthropologique qui a fait la célébrité du site du crâne fossile de Taung dans le monde scientifique et parmi les milieux culturels passionnés par l'origine et l'histoire de l'humanité, compte tenu du fait, aujourd'hui indiscutable, que l'Afrique est le berceau de l'humanité (NB : comme l'avait prédit Charles Darwin, dès 1871, dans son livre : *De la descendance de l'homme*). On aura remarqué qu'une grande part des grottes où ont été faites les découvertes significatives portent le nom des chercheurs qui les ont explorées : ainsi les professeurs Dart, Hirdlicka, Quinney, Tobias, etc.

À cet égard, le nom le plus fameux demeure celui du professeur Raymond DART, à l'origine de la dénomination *Australopithecus africanus*, donnée en 1924 au spécimen d'hominidé révélé par le crâne fossile de Taung et dont l'espèce est d'une importance considérable dans l'évolution du processus d'homínisation. Or, justement, le lieu de découverte de ce crâne fossile de Taung s'appelle *Dart Pinnacle*.

b/ Composantes de la vallée de Makapan :

Cet ensemble, d'une richesse reconnue, est constitué de :

Sites paléontologiques :

- Makapensgat Limeworks
- Buffalo Cave
- Peppercorn's Cave et Katzenjammer Cave

Sites archéologiques :

- Cave of Earths et Hyena Cave

- Ficus Cave et le site Ficus de l'âge du fer
- Nombreux sites en plein air

Sites historiques :

- Historic Cave
- Makapansgat

Histoire

Cette proposition d'inscription se présente comme une extension du bien inscrit sur la liste du Patrimoine mondial en 1999 (sur la base des critères iii et vi) sous le nom de « Sites des hominidés fossiles de Sterkfontein, Swartkrans, Kromdraai et les environs ».

Or, toute cette zone contient des éléments essentiels définissant l'origine et l'évolution de l'humanité. Ainsi, grâce à l'exploration et à l'analyse scientifique :

- des couches géologiques ont révélé les premières traces d'hominidés dans le sud de l'Afrique : 3,5 millions d'années environ ;

- des outils en pierre et en os, datant de 2 à 1,5 millions d'années, ont été mis au jour, en particulier à l'occasion de la découverte, en 1936, par le professeur Robert Broom, du premier australopithèque adulte ;

- des éléments fossiles ont permis de reconnaître plusieurs spécimens de la lignée des hominidés, apparentés au genre *Homo*, ancêtre collatéral de l'homme moderne (*Homo sapiens sapiens*), plus particulièrement des « paranthropes » datant entre 4,5 et 2,5 millions d'années : *Australopithecus africanus* et *Australopithecus robustus*.

- Enfin, des preuves de domestication du feu, autre trait spécifique du comportement humain, ont été mises en évidence, pour une période s'étendant de 1,8 à 1 million d'années.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Site du crâne fossile de Taung :

En mai 2004, c'est-à-dire trois mois après la soumission du dossier de proposition d'inscription, le statut « site du Patrimoine national » a été conféré à cet ensemble. Il est protégé, désormais, par les dispositions de la loi nationale, *The National Heritage Resources Act* (NHRA), et bénéficie de l'attention constante de l'Agence nationale du Patrimoine, *The South Africa Heritage Resource Agency* (SAHRA).

À ce titre, la zone tampon peut être immédiatement déclarée « espace protégé » et garder ce statut pendant une durée de 2 années, le temps que des solutions durables, pour la préservation de la zone, puissent être trouvées.

Vallée de Makapan :

Cet ensemble a été proclamé, en 2002, *site du Patrimoine national* et, à ce titre, bénéficie des protections

mentionnées ci-dessus pour le site du crâne fossile de Taung.

Remarque importante :

Outre la protection conférée par la loi sur le Patrimoine national, il existe d'autres mécanismes juridiques permettant l'utilisation des sols, le développement et l'impact environnemental dans la zone :

- l'exploitation minière est soumise à la loi sur les carrières et mines (n°50, de 1991) ;

- les dispositions de la loi sur la conservation de l'environnement (n°73, de 1989) stipulent que des études d'impact préalables à tous travaux de construction sont indispensables ;

- les dispositions de la loi sur la gestion de l'environnement national (n°107, de 1999) requièrent la formulation de plans de gestion ainsi que leur approbation par le Comité gouvernemental de coordination environnementale ;

- enfin, la loi sur l'encouragement du Développement (n°67, de 1995) prévoit l'élaboration, par les autorités provinciales et locales, d'Objectifs de développement des terres (agriculture, tourisme, loisirs). Cela permet le contrôle local et la prévention des sites contre toute utilisation dommageable des sols et les risques liés à l'extension urbaine.

Structure de la gestion :

Site du crâne fossile de Taung :

Cinq opérateurs composent l'Autorité de gestion :

- SAHRA, Agence nationale établie conformément aux dispositions de la Loi sur le Patrimoine national (NHRA) ;
- *North West Department of Agriculture, Conservation and Environment*, Autorité de décentralisation contrôlant en particulier la faune et la flore ;
- *Department of Water Affairs and Forestry* (DWAFF) exerçant le contrôle pour la protection de la forêt et pour les eaux tant en surface que dans la nappe phréatique ;
- *Greater Taung Municipality*, Autorité Communale en charge des Plans d'Aménagement et de Développement et dont le territoire administratif jouxte le site du crâne fossile.
- *North West Parks and Tourism Board* (NWTPB) organisme établi en 1997 pour gérer les activités touristiques dans le site.

Il est à signaler qu'en raison de l'utilisation des ressources du site la communauté tribale *The Batlapeng Tribal Authority* peut-être impliquée dans le processus de gestion de ce site, limitrophe de leur zone d'habitat.

Vallée de Makapan :

Les intervenants, en matière de gestion de ce site, sont au nombre de cinq :

- l'Agence nationale SAHRA, évidemment ;
- *Limpopo Tourism and Parks Board* (LTPB), qui intervient, outre ses compétences touristiques, en tant que propriétaire d'une part du terrain à protéger ;

- L'Université de Witwatersrand (WITS), qui non seulement assume une mission de régulation de la recherche scientifique, mais intervient également en tant que propriétaire de 77 ha de la zone ;

- Une structure provinciale et locale intégrée, *Makapan Valley Project Management Committee* (MVPMC), réunit les représentants de :

- *the Tribal Authority*
- *the Mogalakwena municipality*

ainsi que les délégués et les autorités provinciales et locales.

- La municipalité en tant que telle, *Mogalakwena municipality*, qui est l'interlocuteur des résidents et à qui incombe la responsabilité du contrôle du régime des eaux.

Il est à noter que la Municipalité est le propriétaire principal des terrains dans la zone de gestion de ce site, limitrophe de leur zone d'habitation.

Ressources :

Site du crâne fossile de Taung :

Après des décennies de désintérêt ou d'abandon, le site est désormais pris en charge. Ce dossier de proposition d'inscription montre que des moyens financiers substantiels sont consacrés à la mise en œuvre de la politique de conservation. Selon les dispositions du plan quinquennal de développement (*The Integrated Spatial Development Framework*), les fonds proviennent des programmes ou organismes suivants :

- Budget pour la Conservation du Site (*Buxton Heritage Site*)
- Programme pour le tourisme (*Tourism Sign Boards for Taung Skull Site*)
- Musée (*Taung Skull Interpretative Museum*)
- Plan de gestion (*Conservation Management Plan*)

Le montant total des prévisions est de 16 millions de rands environ soit à peu près 2 700 000 US dollars.

Vallée de Makapan :

Un plan global programmant les projets de conservation et d'aménagement des infrastructures pour le développement de la zone (*Comprehensive Business Plan*) a été élaboré. Il est l'objet d'un suivi annuel.

Pour son financement interviennent :

- Limpopo Tourism and Parks Board,
- Limpopo Economic Development Enterprise,
- SAHRA
- University of the Witwatersrand
- Les Autorités provinciales et locales.

À cela s'ajoute des dons privés et des contributions de la Loterie nationale (par exemple : cette Loterie – State National Lottery / Lotto – a accordé, tout récemment, 16 600 000 rands, pour la conservation des sites soit 2 800 000 dollars environ).

Justification émanant de l'État partie (résumé)

La proposition d'inscription sur la liste du Patrimoine mondial se présente comme une extension en série des « Sites des hominidés fossiles de Sterkfontein, Swartkrans, Kromdraai et les environs » inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial en 1999. C'est pourquoi l'État partie justifie cette proposition en se référant aux critères iii et vi qui ont également justifié l'inscription obtenue en 1999.

Pour le site du crâne fossile de Taung, il est rappelé que :

Critère iii : Ce site recèle des témoignages exceptionnels de quelques uns des plus importants spécimens d'australopithécidés remontant à plus de 3,5 millions d'années ; c'est-à-dire un éclairage unique sur les origines puis l'évolution de l'espèce humaine, à travers le processus d'homínisation.

Critère vi : Ce site constitue une vaste réserve de données scientifiques, de portée universelle et au potentiel considérable, liées à l'histoire des temps les plus anciens de l'humanité.

L'État partie propose de rajouter à ces deux critères le critère iv :

Critère iv : Le site représente, en effet, un témoignage exceptionnel sur une période significative de processus d'évolution de l'espèce humaine.

Pour le site de la vallée de Makapan, l'État Partie s'en tient aux critères iii et vi.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité les sites en août 2004.

Remarque :

L'évaluateur, au cours de cette mission, est le même évaluateur qui a accompli la mission de l'ICOMOS, en janvier 1999, pour les « Sites des hominidés fossiles de Sterkfontein, Swartkrans, Kromdraai et les environs ».

Cela a grandement facilité l'analyse et a permis d'étudier les conditions de l'extension proposée, sur la base d'une bonne connaissance du terrain et des problèmes.

L'ICOMOS a également contacté l'État partie afin d'obtenir des informations supplémentaires sur la localisation des sites, la délimitation du site du crâne fossile de Taung, la gestion conjointe des sites et les données archéologiques. L'État partie a fourni les informations demandées et a accepté d'étendre le bien proposé pour inscription afin d'inclure une partie de la zone tampon appelée *Liquor Store*.

Conservation

Historique de la conservation :

En général, l'importance des sites d'hominidés fossiles est révélée par les fouilles et, quelquefois, à l'occasion de découvertes fortuites. Cela signifie que l'on retire le matériel des sites au fur et à mesure des découvertes et qu'il ne faut pas, dans ce domaine précis, juger en termes classiques de conservation.

a/ Il convient de rappeler que le lieu de découverte du crâne fossile de Taung est une carrière, à ciel ouvert, de calcaire et que des raisons industrielles et commerciales ont d'abord empêché que ce lieu soit déclaré site paléoanthropologique.

Il ne faut pas oublier, non plus, que l'ensemble des sites du crâne fossile de Taung (ensemble proposé à l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial) représente l'un des derniers vestiges de l'idéologie raciste de l'Apartheid et de l'exploitation du travail des Noirs. Ainsi de nombreux bâtiments, où étaient parqués les ouvriers noirs, sont encore intacts et la mémoire de ces temps révolus reste encore vivace.

Enfin une remarque s'impose : de nombreuses questions relatives à la conservation durable des sites sont clairement posées dans le dossier de proposition d'inscription. Il faut, désormais, en relativiser l'acuité et même les réviser, à la lumière de la proclamation de ces sites comme Patrimoine national, en mai 2004, ce qui leur confère un haut niveau de conservation.

b/ La remarque essentielle concernant la vallée de Makapan est la nature fragile des structures mises en évidence par l'exploitation de la carrière ou par les fouilles archéologiques.

Le suivi assuré jusqu'ici, avec plus ou moins de résultats, est appelé à se renforcer dans le cadre des dispositions de la loi sur le Patrimoine national.

État de conservation :

Il y a lieu de ne pas perdre de vue deux données de base :

- Les sites qui renferment des fossiles d'hominidés sont généralement fragiles ;
- L'importance des sites paléontologiques et archéologiques n'est révélée que par les fouilles, c'est-à-dire par le matériel que l'on retire au fur et à mesure des découvertes. Autant dire que les pièces les plus significatives qui font avancer la connaissance et donnent de la valeur au site, leur lieu de trouvaille, ne peuvent être conservés dans leur contexte.

À cet état de fait, nullement spécifique des sites d'Afrique du Sud, s'ajoute, pour la conservation, une caractéristique propre à ce pays ; l'héritage de l'idéologie de l'Apartheid qui a influencé même les domaines de la recherche et de l'anthropologie.

Cependant, il est remarquable que les Autorités concernées de l'Afrique du Sud – comme le révèle le dossier de proposition d'inscription, soient pleinement conscientes

des problèmes que pose la conservation des sites et qu'elles assurent un suivi efficace.

Enfin le statut du « site du Patrimoine national » conféré, en 2002, à l'ensemble de la vallée du Makapan et, en 2004, au site du crâne fossile de Taung permet d'améliorer progressivement les conditions de conservation.

Gestion :

Comme indiqué ci-dessus (voir « Structure de la gestion »), la diversité et la spécialisation des intervenants impliqués dans le processus de gestion des sites garantissent une prise en compte des questions, des activités et des différents aspects que couvre cette gestion. C'est pourquoi, en ce qui concerne le site du crâne fossile de Taung, convaincus de la nécessité de mettre en place un organe intégré de gestion réunissant l'ensemble des organismes, services administratifs, collectivités locales et personnes morales impliqués ou intéressés, les Autorités sud-africaines se sont engagées, lors de la mission entreprise sur le terrain par l'ICOMOS (en particulier, après la séance de travail du 17 août 2004), à assurer la participation, dans le processus de gestion, de tous les intéressés aux plans national, régional et local.

Les dispositions réglementaires pour la mise en place de cette nouvelle Autorité de gestion et de son fonctionnement seront effectives fin mars 2005 et, en tout état de cause, avant la 29^e session du Comité du Patrimoine mondial, en juillet 2005.

Analyse des risques :

Le dossier de proposition d'inscription met en lumière, sans hésitation, les risques qu'encourt le site proposé et les menaces qui pèsent sur ses composantes, en général :

- Les pressions consécutives au développement,
- Les pressions sur l'intégrité de l'environnement, en raison de la présence de villageois, dispersés à travers l'espace protégé, et de leur usage du bois et de l'eau, nécessaire à leur vie quotidienne mais souvent préjudiciable à l'équilibre environnemental.
- Les dégâts causés par les visites (en particulier touristiques) incontrôlées ou anarchiques.

Tous ces risques et menaces sont pris au sérieux par les Autorités concernées. Leur impact est en cours d'analyse et, à tous les niveaux de responsabilité, des mesures correctives ou de protection durable, avec la participation de la population, sont en cours de préparation.

Authenticité et intégrité

En termes d'intégrité (comme c'est le cas des biens relevant des critères pour les biens naturels) les grottes, les brèches ou les strates d'où ont été extraites des quantités de fossiles ou d'outils sont, généralement, intactes. Elles ne sont plus exploitées comme carrières.

De même, malgré la présence de la population dispersée et des animaux domestiques, le paysage, dans sa globalité, possède un haut degré d'intégrité.

Pour les sites de fossiles, il est difficile d'appliquer dans son acception classique, le concept d'authenticité.

Évaluation comparative

L'ICOMOS a fait préparer, en 1997, par deux éminents paléontologues une étude comparative des sites potentiels d'hominidés fossiles pour inscription sur la Liste du Patrimoine mondial. Elle a établi six critères d'évaluation de ces sites :

- bonne chronologie,
- nombre de fossiles,
- datation des découvertes,
- potentiel de découvertes,
- groupes de sites étroitement liés,
- découverte et preuves de l'évolution humaine.

Comme la vallée de Sterkfontein, inscrite sur la Liste du Patrimoine mondial en 1999, le site du crâne fossile de Taung et la vallée de Makapan remplissent tous les critères précités.

Valeur Universelle Exceptionnelle

Déclaration générale :

Tout autant que les sites des hominidés fossiles de Sterkfontein, Swartkrans, Kromdraai et les environs, inscrits en 1999 sur la liste du Patrimoine mondial, le site du crâne fossile de Taung et l'ensemble de la vallée de Makapan renferment des traces exceptionnelles, tant physiques que culturelles, des premiers stades de l'évolution des Hominidés.

Ces gisements ont une valeur universelle du point de la science, de l'archéologie et de l'anthropologie. De fait, ils portent un témoignage de premier ordre sur plusieurs périodes significatives de la préhistoire de l'humanité. La découverte, dès 1925 par le professeur Dart, du crâne fossile de l'enfant Taung, découverte confirmée par d'autres (notamment à partir de 1936 puis en 1938 et après 1948), avait permis de conclure que les espèces représentatives avaient un lien assuré avec l'origine et l'évolution de l'humanité.

De plus, ce sont ces fossiles d'Afrique du Sud qui ont justement permis de désigner l'Afrique comme le berceau de l'humanité.

Évaluation des critères :

En ce qui concerne le site du crâne fossile de Taung, le dossier de proposition d'inscription fait référence aux critères iii, iv et vi.

Il justifie cette référence :

- pour les critères iii et vi : en rappelant qu'il s'agit d'une proposition d'extension des sites des hominidés fossiles de Sterkfontein, Swartkrans, Kromdraai et les environs, en faisant remarquer que ces derniers sites ont été inscrits sur la base des critères iii et iv, en concluant que le recours aux mêmes critères s'impose par voie de conséquence.

- pour le critère iv : en arguant que le site présente un témoignage exceptionnel sur une importante étape dans le processus d'évolution de l'espèce humaine.

En ce qui concerne l'ensemble de la vallée de Makapan, le dossier de proposition d'inscription s'en tient, en revanche, aux critères iii et vi.

Remarque importante :

C'est d'abord l'homogénéité dans la référence aux critères qui semble imposer de renoncer au critère iv. Si l'extension devait être approuvée, elle le serait sur la base des critères existants iii et vi. De fait, comment admettre l'adjonction d'un critère pour une simple extension, et surtout seulement pour une partie de cette extension (à savoir le site du crâne fossile de Taung) ?

Il serait plus logique de proposer la référence au critère iv tant pour les sites de base déjà inscrits en 1999 que pour les 2 extensions, non seulement le site du crâne fossile de Taung mais aussi la vallée de Makapan.

Conclusion :

Comme l'ICOMOS suggère que l'extension soit approuvée, il est vivement conseillé de ne pas bouleverser l'ordre des choses et de s'en tenir à l'homogénéité : mêmes critères et pour les sites déjà inscrits et pour les extensions.

4. RECOMMANDATION DE L'ICOMOS

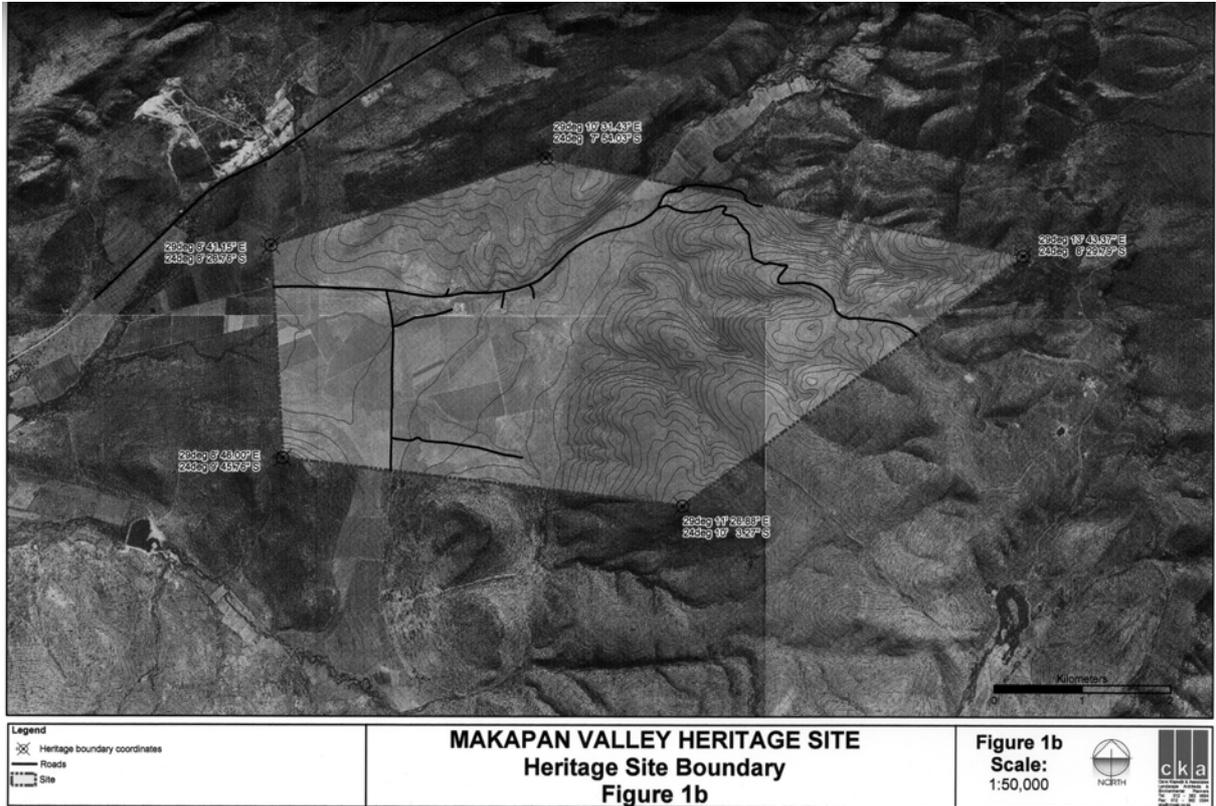
Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Approuve l'extension sur la base des *critères existants iii et vi*.
3. Note la proposition de l'État partie sur le changement du nom du bien qui, ainsi étendu, devient : « Les sites des hominidés fossiles d'Afrique du Sud ».

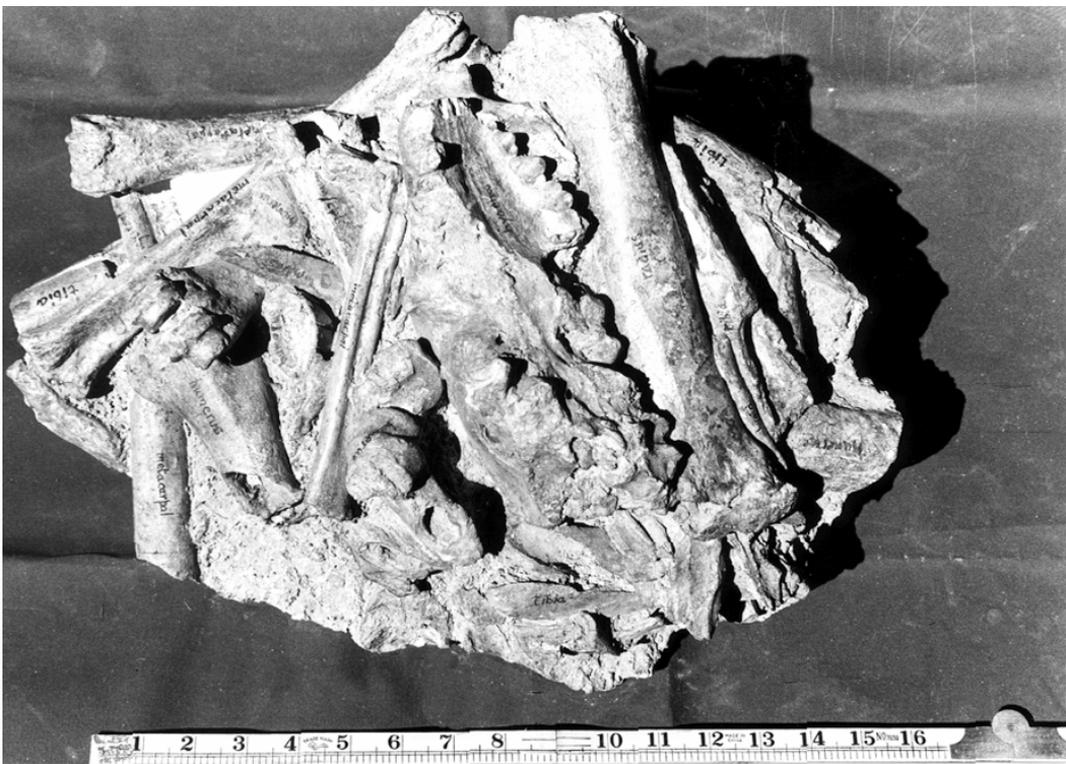
ICOMOS, avril 2005



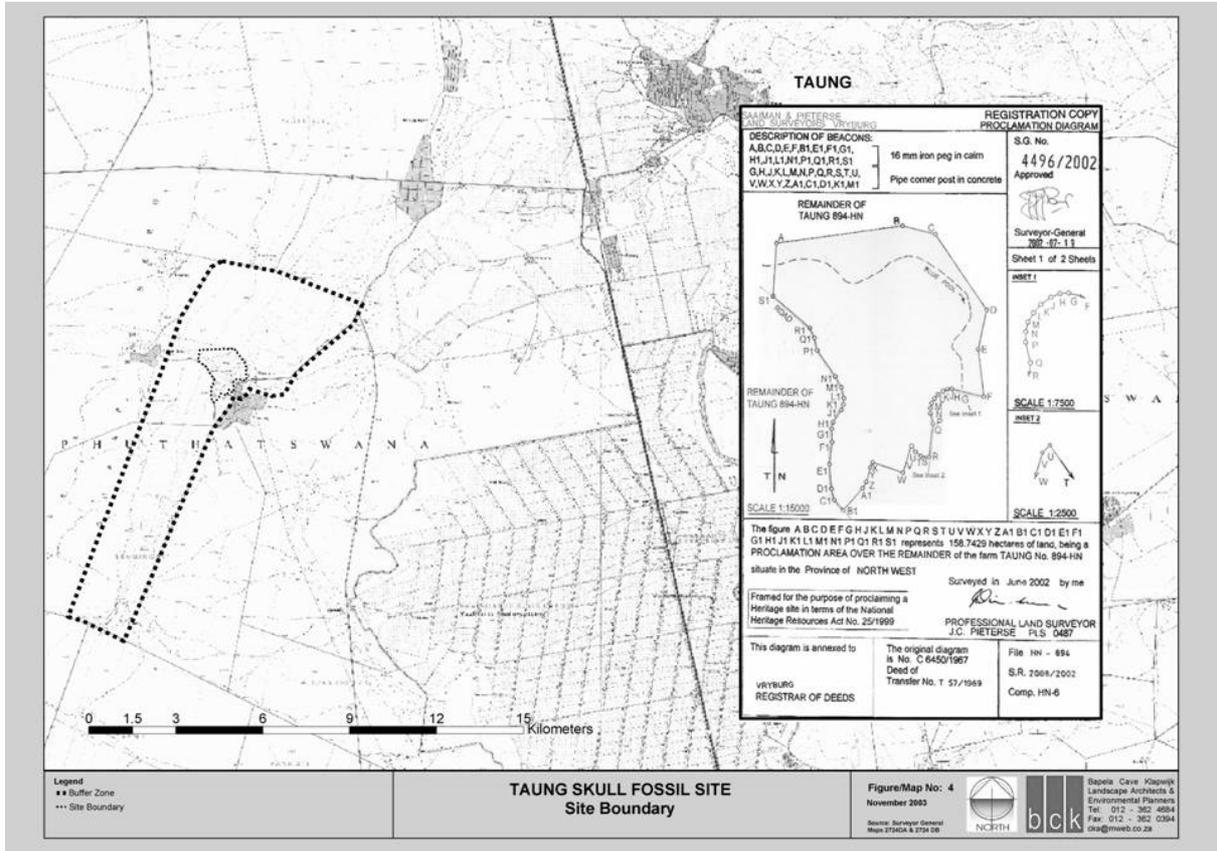
Plan indiquant la délimitation de la Vallée de Makapan



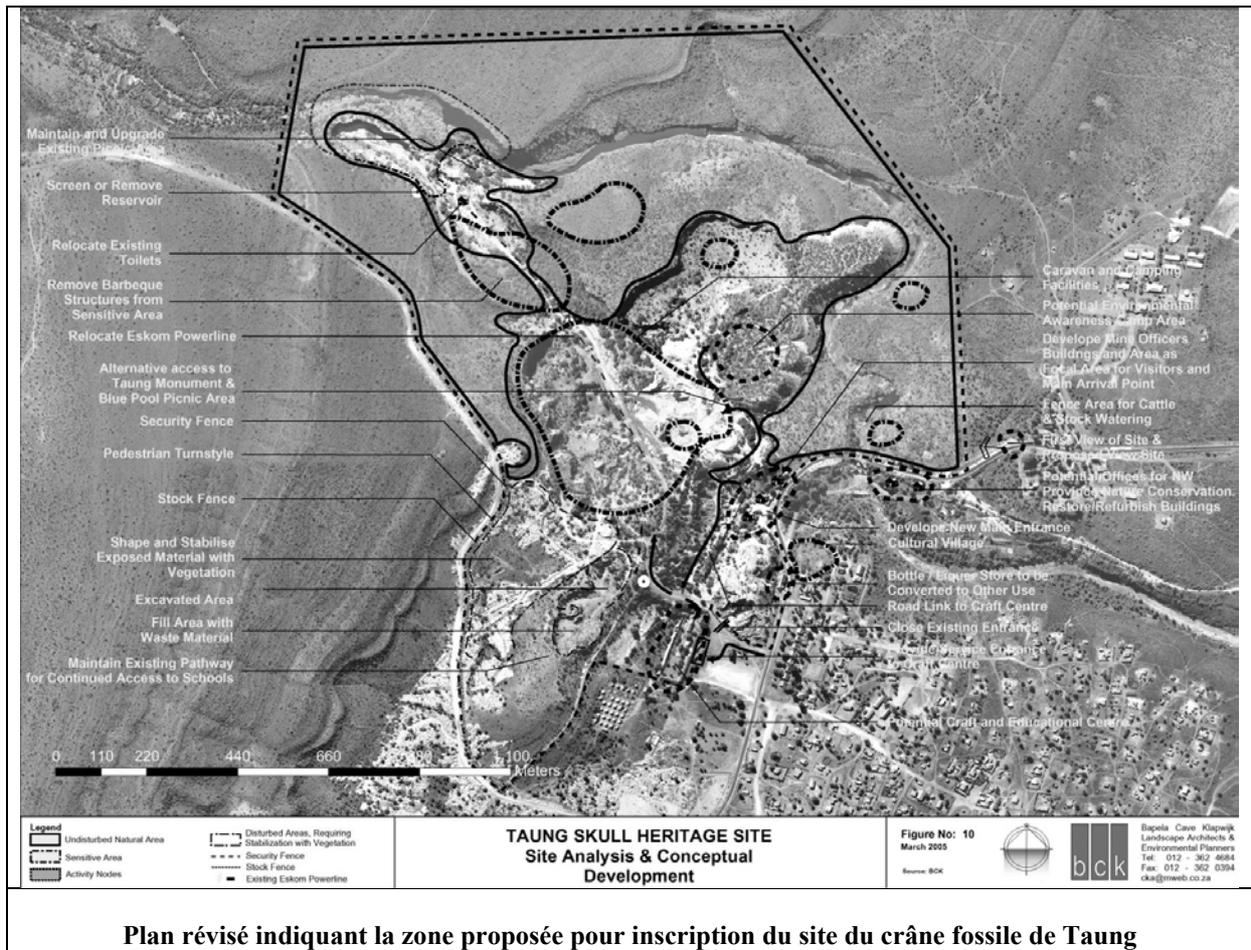
Intérieur de Makapansgat Limeworks



Bloc de fossiles



Plan indiquant les délimitations du site du crâne fossile de Taung



Plan révisé indiquant la zone proposée pour inscription du site du crâne fossile de Taung



Crâne fossile de Taung



Carrière de calcaire abandonnée de Norlim à Buxton